

# Newsletter #1 Parents

1<sup>er</sup> septembre 2023

## Félicitations

L'équipe éducative du lycée peut s'enorgueillir du taux de réussite du BTS CIRA : **100%**  
Tous les étudiants sont donc diplômés.



## Rentrée 2023

Chers parents,

Cette première Newsletter a pour objectif de vous communiquer régulièrement les informations génériques de la vie du lycée et ainsi de garder le contact avec vous parents.

Programmée le lundi 4 septembre, la rentrée scolaire s'échelonne conformément au planning disponible sur le site Interne du lycée : [www.http://lycee-georges-briere.fr](http://lycee-georges-briere.fr)

Par ailleurs, l'ENT de l'établissement sera votre clef pour le suivi de la scolarité de votre enfant. Vous pourrez ainsi accéder, entre autres à Pronote ou au calendrier des périodes de formation en entreprise.

Vous serez informés des réunions organisées en fonction des besoins et des spécificités du niveau de classe de votre enfant, telle que Parcoursup pour les Terminales.

Vous pouvez d'ores et déjà retenir la date de l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration : **vendredi 13 octobre 2023**

Philippe Palanca  
Proviseur

## Tarifs d'hébergement et de restauration

	TARIFS 2023 (à compter du 01/09/2023)	TARIFS 2022
INTERNAT 5 Jours <i>Tarif aidé Région 5J</i>	1 456,20 € 1 197,00 €	1 631,52 € 1 354,32 €
INTERNAT 4 Jours <i>Tarif aidé Région 4J</i>	1 411,20 € 1 152,00 €	1 530,72 € 1 273,32 €
INTERNAT BTS 5 Jours INTERNAT BTS 4 Jours	1 906,20 € 1 771,20 €	
Demi Pensionnaire 5 JOURS <i>Tarif aidé Région 5J</i>	684,00 € 540,00 €	626,40 € 527,40 €
Demi Pensionnaire 4 JOURS <i>Tarif aidé Région 4J</i>	581,76 € 466,56 €	532,80 € 453,60 €
EXTERNE (prix d'un repas)	4,75 €	4,35 €

Un ticket modérateur d'accès à l'internat (uniquement pour les lycéens aidés) est fixé à 10 € forfaitaire par année scolaire.

Cette somme est non remboursable en cas de démission, déménagement, exclusion...

Ces tarifs ne concernent que les élèves sous statut scolaire.

Les apprentis doivent s'adresser au service intendance afin de connaître les tarifs et aides appliqués.

Le ministre

Paris, le 31 AOUT 2023

Madame, Monsieur,

Votre enfant est scolarisé au sein de l'École de la République, comme plus de 12 millions d'élèves, qui sont quotidiennement instruits et formés par 850 000 professeurs partout en France.

Ces professeurs et l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale n'ont qu'un objectif : faire que tous les enfants, nos élèves, s'épanouissent, réussissent leur scolarité, développent leurs qualités et aillent au bout de leurs capacités.

C'est le cœur de la promesse républicaine qui, en France, est au fondement de l'école : permettre à chacun de devenir un citoyen libre, ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres. L'école de la République accueille tous les élèves sans stigmatisation ni discrimination. Votre enfant y a toute sa place.

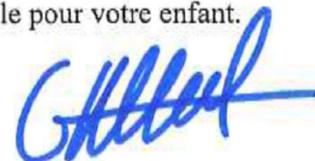
Avec la liberté, l'égalité et la fraternité, l'un des principes fondamentaux de l'école de la République est la laïcité, qui repose notamment sur la loi du 15 mars 2004.

Le principe de laïcité suppose la neutralité de l'État à l'égard de tous les élèves, quelles que soient leurs convictions. Ce devoir de neutralité s'applique aussi à l'école, qui a pour devoir de les instruire et de forger leur esprit critique dans le respect de chacun.

C'est pour cela que j'ai indiqué que les abayas et les qamis ne peuvent pas être portés en milieu scolaire. Je veux rappeler que la laïcité ne s'oppose à aucune religion et que les règles sont les mêmes pour tous. Elles protègent les élèves de toute pression physique, symbolique ou psychique.

Le dialogue sera toujours la première réponse de l'école et je sais que dans la très grande majorité des situations, il permettra de surmonter les difficultés. Je sais aussi pouvoir compter sur vous en tant que parents pour expliquer à votre enfant l'importance et la portée de la loi.

Soyez assuré, Madame, Monsieur, de la pleine mobilisation de l'École pour votre enfant.



Gabriel ATTAL